



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les articles formulés ci-dessous répondent à l'obligation d'informer le stagiaire du Règlement Intérieur propre à l'établissement conformément aux dispositions des articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du Travail. Ils s'appliquent à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Mais bien plus que de simples consignes, ces conseils, renseignements et recommandations vont faciliter votre apprentissage dans notre centre. Ce règlement ne préjuge pas de votre propre démarche éthique que vous impliquez dans les séances de massage. Celle-ci se construit au fur et à mesure de votre expérience en apprenant à prendre soin de vos clients en vous connaissant mieux vous-même, en apprenant de vous-même au contact de votre client, en apprenant à respecter l'altérité d'être de votre client à son contact, en apprenant à identifier et distinguer le champ du bien être comme étant votre espace d'accompagnement, votre cadre de travail et de connaissance, en apprenant à connaître vos limites et celui de votre métier pour bien prendre soin de vos clients, respecter leur intégrité corporelle, leur intimité, leur libre arbitre, leurs besoins et pouvoir s'engager en responsabilité à l'intérieur des limites de votre cadre de travail. Ruth Indiathi a signé une charte éthique de travail portée par les valeurs du Village Balinais qu'elle peut porter à votre connaissance si vous le lui demandez. Vous pouvez consulter la charte dans nos locaux durant les sessions de formation.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires du Village Balinais inscrit à une session de formation de Ruth Ginzburg « Village Balinais ». Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par notre organisme de formation à la signature du devis ou de la convention. Ce règlement intérieur s'applique dans notre local de formation à Paris. Durant la formation, vous le trouverez dans le lutin rouge à disposition de tous les stagiaires. Si un stagiaire est en situation de handicap, il peut prendre contact en amont avec Ruth Indiathi pour évaluer l'adéquation de la formation au handicap et les aménagements nécessaires et possibles à réaliser.

1

### 1-LES HORAIRES

Régulièrement actualisées, les dates de stage sont définies sur la page école de notre site [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com).  
Rubrique calendrier.

Les heures de début de stage doivent être impérativement respectées.

**Horaires : 9h à 13h, 14h à 18h**

Nous vous invitons à **vous présenter 10 minutes avant le début du stage**. En cas de retard, les stagiaires doivent avertir directement Ruth Indiathi par sms ou téléphone afin de s'assurer que le cours ne soit pas perturbé à votre arrivée.

**Tous nos stages sont assurés dès la première inscription définitive.**

Néanmoins, en cas de force majeure liée à la perturbation du déroulement de la session de formation (grèves des transports, intempéries, maladie, confinement), Le Village Balinais se réserve le droit d'annuler et de reporter le stage à une date ultérieure.

---

**Ruth Ginzburg « El » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

**Datadock Id dd : 0662787**



## 2 - LES ABSENCES

Les impératifs qui, en fonction des horaires de transport, obligerait des stagiaires, soit à arriver plus tard le premier jour, soit à partir plus tôt le dernier jour, doivent être signalés à Ruth Indiathi dans les meilleurs délais. Cette information sera indiquée sur l'attestation de présence. Dans les cas des salariés, toute absence sera signalée à l'employeur dans les meilleurs délais.

## 3 – REFERENT DU STAGE

Pour toutes les questions ou réclamations d'ordre pédagogique, organisationnel, administrative ou financière, toute question en lien avec un handicap, Ruth Indiathi est votre interlocutrice de référence.

**Téléphone : 06 50 20 62 33**

**Mail : levillagebalinais@gmail.com**

## 4- MODALITES DU STAGE ET EVALUATION

Un test de positionnement vous est proposé avant le début du stage pour évaluer l'adéquation entre vos besoins en matière de massage de bien-être et notre offre de formation. Nous tenons à vous assurer que vous développerez les compétences dans nos stages qui correspondent aux ressources que vous désirez mobiliser en cabine.

**Une fiche d'émergence** est à signer par demi-journée.

Vous participez à une **évaluation des acquis** par la réalisation d'un protocole de synthèse en fin de stage. Il est réalisé sous le regard attentif de la formatrice qui vous soutient, et vous aide à élaborer et résoudre les questions qui émergent de la mise en pratique.

Une attestation de fin de stage vous est alors délivrée.

A la fin de la formation, afin d'inscrire notre organisme de formation dans une perspective d'amélioration continue nous désirons connaître votre degré de satisfaction selon différents critères et nous assurer de l'adaptabilité nos formations à votre éco-système professionnelle.

Pour se faire nous vous invitons à participer à nos évaluations en ligne à la fin de la formation en répondant à notre **questionnaire à chaud** puis nous vous solliciterons à nouveau par un **questionnaire (N+6)** qui se déroule d le 1<sup>er</sup> semestre de l'année suivante votre formation.

Ruth Indiathi reste mobilisée et vous pouvez si vous le désirez prendre contact avec elle après le stage pour continuer à échanger et élaborer les questions issues de votre expérience. Vous avez également la possibilité quand vous vous sentez prêt.e d'évaluer vos acquis de l'expérience après avoir suffisamment pratiqué. Les stagiaires du Village Balinais peuvent alors bénéficier **d'une séance individualisée de 3h avec Ruth Indiathi dans nos locaux au tarif de 90€.**

---

**Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

***Datadock Id dd : 0662787***



## 5- CADRE PEDAGOGIQUE :

**Aucun prérequis est nécessaire pour participer à nos formations.**

Les stagiaires sont néanmoins informés que nos formations conviendront aux praticiens qui désirent s'impliquer dans les massages de bien-être pour créer des séances de massages balinais personnalisés adaptés aux besoins actuels de leurs clients.

Dans notre école, nos stages se déroulent en présentiel et sont limités à 6 stagiaires.

Nous vous délivrons un programme de formation daté avant le début du stage dont le contenu est mis en ligne et actualisé de manière régulière.

Au moment de la signature du devis nous demandons au stagiaire de s'engager par un virement d'arrhes non remboursable. Il s'agit d'un engagement mutuel puisque dès lors il bénéficie de nos garanties liées à la formation :

**Maîtrise de l'agenda : sauf circonstance exceptionnelle, aucun stage n'est annulé pour raison d'un effectif minimal non atteint. Un des piliers de notre organisme de formation, je suis engagée et au côté de mes stagiaires comme je le suis avec mes clients en cabine. En conséquence, vous ne risquez pas d'annulation de dernière minute et vous pouvez bénéficier dans certains cas de formation individuelle au tarif groupe sans frais supplémentaire.**

**Report : Il doit être demandé par écrit au minimum 15 jours avant le début du stage. Les arrhes versées sont considérées comme un avoir et intégralement transférable durant une année à compter du 1<sup>er</sup> jour de la date pour lequel le stagiaire c'est initialement inscrit. Pour faire valoir son report, le stagiaire à l'obligation de nous signaler le stage auquel il désire s'inscrire dans le délai imparti en nous indiquant la date précise qu'il trouvera sur notre site [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com) rubrique calendrier.**

Les stagiaires par leur participation à nos stages confirment leur adhésion à l'action de formation professionnelle et continue. Ils reconnaissent que leur objectif poursuivi ne concerne pas une action de développement personnel mais le développement de compétences professionnelles ou à visée professionnelle. Ils peuvent adhérer à notre charte de déontologie qu'ils trouveront dans le lutin rouge de notre école.

## 6- REPAS ET LOGEMENT :

Adresse du Village Balinais Formation : 9, rue de la fontaine au roi 75011 Paris

Le studio du Village Balinais se situe au cœur de Paris à 2 pas de la place de la République, à proximité de la convivialité du canal saint Martin. De nombreux restaurants se situent à proximité du centre pour prendre le repas de midi. Notez que pour des raisons d'hygiène, il est interdit de manger dans la salle de formation.

De nombreux hôtels, Airbnb dans le quartier.

---

**Ruth Ginzburg « El » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

***Datadock Id dd : 0662787***



## 7- DISCIPLINE GENERALE :

Les stagiaires sont responsables de leurs objets personnels, des nuisances et des dégradations qu'ils pourraient causer aux locaux et aux matériels.

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- De fumer ou de vapoter
- De boire de l'alcool
- De manger dans la salle pendant le cours
- D'utiliser les téléphones portables durant les sessions
  
- De modifier les supports pédagogiques, de les transmettre à des tiers non participants aux stages ou de les réutiliser pour animer leurs propres formations. L'ensemble des protocoles, des documents, des textes rédigés par le centre sur le site et qui sont mis à la disposition des stagiaires sous forme de documentations pédagogiques sont protégés par le droit à la propriété intellectuelle et ne peuvent être repris ou modifiés en dehors d'une utilisation privée sans autorisation explicite de Ruth Ginzburg/Indiathi .

### Comportement

Les participants s'engagent à :

- Se présenter dans une tenue décente et/ou adaptée à la formation dispensée,
- Observer un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux ou croisée aux abords,
- Veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres,
- Suivre les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de la formation.

### Civilités

- Les participants s'obligent vis-à-vis de l'intervenant et des autres participants à :
- La plus grande courtoisie,
- Intervenir en toute bonne foi,
- Observer un respect mutuel des avis et opinions.
- Respecter la pudeur et l'intimité durant les massages
- Respecter la vie privée des stagiaires et en conséquence à ne pas communiquer à qui que ce soit les coordonnées et renseignements personnels des autres stagiaires.

### Ponctualité

Les participants s'engagent à :

- Se présenter 10mn avant le début de la formation,
- Respecter une stricte ponctualité,
- Respecter les horaires de la formation (début et fin programmés),

---

**Ruth Ginzburg « El » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

***Datadock Id dd : 0662787***



- S'interdire toute absence non justifiée (qui sera signalée).

## Disponibilité

Les participants doivent :

- Se rendre disponibles (téléphones éteints pendant les temps de formation),
- Ne pas imposer ses propres turpitudes,
- Participer assidument à la formation,
- Remplir et signer régulièrement la feuille d'émargement,
- Remettre la feuille d'émargement au formateur dès la fin de la formation.
- 

## 8- CONFIDENTIALITE- ENREGISTREMENT VIDEO A VISEE PEDAGOGIQUE :

Les vidéos effectuées par les stagiaires durant la formation sur leurs smartphones sont strictement interdites d'exploitation commerciale et de diffusion sans l'autorisation explicite de Ruth Ginzburg/Indiathi et l'accord écrit de chaque stagiaire figurant sur les vidéos. Les vidéos personnelles sont à usage privé et à visée pédagogique exclusivement. Elles ont pour unique objectif de faciliter l'apprentissage en répondant de manière précise et adaptée à un besoin, une difficulté spécifique du stagiaire rencontrée durant la formation. Elles sont réalisées avec l'accord de Ruth Indiathi à des moments strictement définis du programme pédagogique.

Chaque stagiaire s'engage à ne pas communiquer à qui que ce soient les coordonnées et renseignements des autres stagiaires et de Ruth Indiathi sans leurs accords.

Chaque stagiaire s'engage à la plus grande discrétion concernant les informations personnelles qu'il aura pu recueillir auprès des autres stagiaires durant la formation.

5

## 9- HYGIENE ET SECURITE :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur durant la formation.

Métier du toucher, chaque stagiaire doit notamment se présenter aux cours dans une *tenue vestimentaire propre et dans un état de propreté corporelle irréprochable.*

Nous vous demandons de *retirer vos chaussures* avant d'entrée dans la salle de formation, de *vous munir de claquette, chausson et/ou chaussettes propres et de vous munir de votre propre serviette.*

*Pour des raisons d'hygiène, il est également interdit de manger dans la salle de formation.*

Du gel antibactérien est à votre disposition pour vous laver les mains avant/après et pendant le massage.

Des slips jetables sont à disposition.

---

**Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

**Datadock Id dd : 0662787**



Chaque stagiaire doit être en bonne santé : les formations aux massages balinais proposées au Village Balinais sont adaptées à toute personne en bonne santé. *L'inscription à nos formations implique que l'état de santé du stagiaire ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale.* D'éventuels problèmes de santé telles des *allergies à des huiles doivent être signalés*. Dans ce cas, le stagiaire est invité à rapporter ses propres huiles.

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

*Le strict respect de la réglementation sanitaire en vigueur en matière du Covid 19 et autres maladies contagieuses au moment de votre venue au centre est exigé* : port du masque obligatoire si exigé, ne pas venir si vous avez des symptômes ou en cas de doute sur votre état de santé.

Nos locaux sont régulièrement aérés et désinfectés.

En cas d'incendie, vous trouverez dans l'armoire droite de la salle de formation, un extincteur et couverture antifeu. La sortie se fait par la porte d'entrée du studio.

En cas d'accident d'ordre bénin, vous pouvez solliciter Ruth Indiathi que vous fournira le matériel de base (compresse stérile, désinfectant, pansement)

Pour des situations urgentes, contactez :

- **Les pompiers : 18**
- **La police : 17**
- **Le Samu : 15**

Vous trouverez dans notre lutin « numéros d'urgence » de plus amples informations ;

*Assurances et accidents :*

*Chaque stagiaire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile durant la formation pour couvrir les dommages qu'il est susceptible de causer aux tiers pendant sa formation.*

## **10 -LITIGES ET SANCTIONS**

Les stagiaires doivent faire preuve d'éthique et de déontologie en conformité avec la discipline exigée dans l'école et la visée de notre enseignement. En conséquence, chaque stagiaire s'interdit tout prosélytisme religieux, politique ou philosophique. Les stagiaires s'interdisent également d'utiliser les lieux et les temps libres pour procéder à des interventions ou pratiques à caractère sectaire ou mercantile.

Tout manquement au règlement intérieur fera l'objet de rappel à l'ordre verbal par Ruth Indiathi en tant que responsable du Village Balinais. Ce rappel au respect du cadre vaut sanction qui n'aura pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation dans les locaux du Village Balinais.

---

**Ruth Ginzburg « El » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

***Datadock Id dd : 0662787***



S'il devait être envisagé de prendre une sanction beaucoup plus grave entraînant l'exclusion définitive du stagiaire de la formation, Ruth Indiathi convoquera le stagiaire par lettre remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, le jour, l'heure et le lieu de l'entretien. Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, d'un autre stagiaire par exemple. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire dont on recueille les explications.

La décision motivée sera signifiée au stagiaire, à son employeur voire à l'OPCO concerné.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le stagiaire souhaite saisir une juridiction, les règles du Code de procédure civile s'appliqueront. Le stagiaire est informé que tout recours contentieux sera porté devant le tribunal de commerce de Paris, exclusivement compétent.

## 11- CONFIDENTIALITE DES DONNEES :

Selon l'Article L. 6353-9 du Code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par le Village Balinais Formation à un candidat à une formation ont pour seule finalité d'apprécier son aptitude à suivre l'action de formation sollicitée. Ces informations sont en lien direct et nécessaire à l'action de formation envisagée. Le stagiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. De plus, le Village Balinais Formation en tant que responsable de traitement des données collectées, s'engage à respecter les dispositions du règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel ainsi que celles issues de la loi n°78-17 Informatique et Libertés modifiée 13 –

Néanmoins, selon nos CGV, nos stagiaires acceptent que nous puissions utiliser avec leurs accords leurs logos, adresse commerciale, leurs images à des fins de promotion de notre activité via les réseaux sociaux. Ils peuvent s'ils ne le souhaitent pas l'indiquer à Ruth Indiathi qui en tiendra compte de manière inconditionnelle et en faire part par mail ou via le questionnaire à chaud en fin de formation. Nos stagiaires peuvent aussi après nous l'avoir demandé utiliser des images issues de nos formations à des fins privés ou pour leurs propres promotions si celles-ci n'impliquent aucuns autres stagiaires auxquels cas ils devront avoir recueilli leurs consentements écrits.

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque stagiaire dans le lutin rouge numéros d'urgence et règlement intérieur présent à l'entrée et/ou sur le bureau à côté de l'ordinateur dans la salle de formation et/ou il est remis en pdf au stagiaire en annexe des devis, ou convention de formation professionnelles.

Des extraits du règlement intérieur sont présents dans le livret d'accueil délivré par voie numérique au moment de la convocation.

---

**Ruth Ginzburg « EI » « Le Village Balinais »**

9, rue de la fontaine au roi 75011 PARIS

+33 (0)6 50 20 62 33 - [www.levillagebalinais.com](http://www.levillagebalinais.com)

SIRET : 49982987700012 - APE : 8559B - Organisme de formation enregistré sous le n° :  
11754732375

***Datadock Id dd : 0662787***